
RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES EUROPÉENS DE L'ÉDUCATION DE L'UNION EUROPÉENNE

PARIS, MARDI 17 MARS 2015

Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination



Considérant la déclaration des membres du Conseil européen lors de leur réunion informelle du 12 février 2015

Nous, ministres en charge de l'éducation, et commissaire pour l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport, déclarons :

En réponse aux attaques terroristes qui ont frappé la France et le Danemark en ce début d'année et en mémoire d'atrocités similaires commises en Europe dans un passé récent, nous réaffirmons notre détermination à faire front, ensemble, afin d'œuvrer en faveur des valeurs fondamentales qui sont au cœur de l'Union européenne : le respect de la dignité humaine, la liberté (notamment la liberté d'expression), la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'Homme. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société européenne où prévalent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre femmes et hommes.

La mobilisation immédiate de nos pays a été exceptionnelle. Aujourd'hui, une nouvelle étape doit être franchie. Nous pouvons être fiers en Europe d'avoir su triompher des antagonismes du passé, mais nous devons à nouveau être à la hauteur des défis que sont la protection et le renforcement de cet esprit européen de liberté qui, en accord avec les valeurs de l'Union, sait concilier esprit critique et respect de l'autre.

Notre plus grand défi est de protéger le pluralisme de nos sociétés, ce qui requiert des actions concrètes aux niveaux européen, national, régional et local.

Nous, ministres en charge de l'éducation et commissaire européen, avons une responsabilité particulière dans la transmission aux générations futures des valeurs humanistes et civiques que nous partageons. Nous sommes unis pour défendre la liberté de pensée et d'expression, promouvoir l'inclusion sociale et le respect de l'autre, ainsi que pour prévenir et lutter contre toute forme de discrimination.

C'est pourquoi nous appelons à redoubler d'efforts afin de renforcer dès le plus jeune âge l'enseignement et l'appropriation de ces valeurs fondamentales, et de travailler à construire grâce à l'éducation des sociétés plus inclusives.

L'objectif premier de l'éducation n'est pas seulement de transmettre des connaissances, des compétences, des savoir-être et des valeurs fondamentales. Il lui revient aussi d'aider les jeunes, en lien étroit avec les parents et les familles, à devenir des membres de la société actifs, responsables et ouverts d'esprit.

La jeunesse incarne notre avenir. Il faut qu'elle puisse le façonner. Nous devons unir nos forces pour prévenir et lutter contre la marginalisation, l'intolérance, le racisme et la radicalisation, et pour l'égalité des chances. Pour cela, nous pouvons à la fois nous appuyer sur le sens de l'initiative et de l'engagement des jeunes et réaffirmer les valeurs sur lesquelles nos démocraties sont fondées.

C'est un beau et grand défi qu'il nous appartient de relever ensemble.

■ AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL

Nous nous engageons à intensifier nos actions dans le domaine de l'éducation en vue de :

- 1 – Conserver à l'éducation toute sa dimension de formation de la personne et du citoyen, en transmettant les valeurs fondamentales et les principes qui constituent le socle de nos sociétés ;
- 2 – Garantir à tous les jeunes une éducation inclusive qui combatte le racisme ainsi que tout type de discrimination, promeuve la citoyenneté et leur apprenne à comprendre et à accepter les différences d'opinions, de convictions, de croyances et de modes de vie, tout en respectant l'état de droit, la diversité et l'égalité des genres ;
- 3 – Renforcer les capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes afin qu'ils soient en mesure, s'agissant en particulier de l'usage d'Internet et des réseaux sociaux, de saisir la réalité, de distinguer les faits établis des opinions, de déceler ce qui relève de la propagande, de résister à toutes les formes d'endoctrinement et aux discours de haine ;
- 4 – Combattre les inégalités territoriales, sociales et scolaires ainsi que tous les déterminismes, moteurs de la désespérance et terreau des extrémismes, en transmettant à tous les jeunes les connaissances et les compétences nécessaires à la construction de leur avenir professionnel et à la réussite de leur vie en société, et en prenant des mesures pour réduire le décrochage scolaire et améliorer leur insertion sociale et professionnelle ;
- 5 – Encourager le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de l'éducation, en particulier les parents, les familles et les structures associatives, et s'appuyer sur le sens de l'initiative et de l'engagement des jeunes pour renforcer les liens sociaux et le sentiment d'appartenance ;
- 6 – Former et accompagner les enseignants afin de les rendre mieux à même de prendre position contre toutes les formes de discrimination et de racisme, d'éduquer les jeunes aux médias, de répondre aux besoins d'élèves issus d'environnements divers, de transmettre des valeurs fondamentales communes, de prévenir et combattre le racisme et l'intolérance.

■ AU NIVEAU EUROPÉEN

Bien que la responsabilité des systèmes éducatifs et de leurs contenus relève des États membres, la coopération européenne dans ce domaine est fondamentale pour faire face aux défis communs auxquels l'Europe est confrontée.

Il est urgent de coopérer, de nous coordonner, d'échanger nos expériences et de faire en sorte que les meilleures idées et pratiques puissent être mutualisées à l'échelle de l'Union européenne en vue de :

- 1 – S'assurer que les enfants et les jeunes acquièrent des compétences sociales, civiques et interculturelles grâce à la promotion des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux, de l'inclusion sociale, de la non-discrimination et de la citoyenneté active ;
- 2 – Renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, s'agissant en particulier de l'usage d'Internet et des réseaux sociaux, afin de développer une résistance à toutes les formes de discrimination et d'endoctrinement ;
- 3 – Encourager l'éducation des jeunes défavorisés en veillant à ce que nos systèmes d'éducation et de formation répondent à leurs besoins ;
- 4 – Promouvoir le dialogue interculturel à travers toutes les formes d'apprentissage, en coopération avec les autres politiques sectorielles et les autres acteurs concernés.

Ces objectifs pourraient être soutenus par :

- le cadre stratégique Éducation et formation 2020, à travers ses priorités, l'apprentissage par les pairs, l'échange et la diffusion de bonnes pratiques ;
- le programme Erasmus +, grâce à son appui à la mobilité des élèves, des étudiants et des enseignants, aux partenariats stratégiques et aux plateformes de coopération entre les établissements d'enseignement, ainsi qu'au dialogue et aux projets conjoints sur l'éducation à la citoyenneté, le volontariat et les échanges entre jeunes ;

ainsi qu'en :

- utilisant d'autres instruments politiques et de financement européens consacrés à des secteurs liés à l'éducation comme le programme Horizon 2020 (en particulier dans ses composantes « Défis sociétaux » et « Sciences dans la société ») et le cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, tout en étudiant les possibilités d'une coopération rapprochée entre l'éducation et d'autres secteurs concernés comme la culture, le sport, l'emploi, le bien-être social, la sécurité et d'autres types de collaborations sur l'inclusion sociale ;
- encourageant la sensibilisation et la coopération avec la société civile et les partenaires sociaux ;
- étudiant les synergies possibles avec les travaux en cours menés par le Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation civique et de l'entente interculturelle.

Nous invitons le Conseil éducation, jeunesse, culture et sport à discuter du suivi de cette déclaration lors de sa prochaine réunion des 18 et 19 mai 2015.